

FABLE PREMIÈRE

LE LOUP ET LES DEUX BASSETS

(Respectueusement dédiés à mes compatriotes, rouges comme bleus)

Deux bassets descendant de la même lignée,
Unis par les plus doux liens,
Deux frères, je dirais, s'ils n'avaient été chiens,
Trottaient le nez bas, la mine rechignée,
Dès le matin de la journée, [reau,
A travers champs et bois, pour chasser le blai-
Déjà plusieurs rongeurs, en tremblant pour leur
S'étaient blottis dans leur cachette ; [peau,
Ils avaient à plusieurs, déjà, causé venette,
Quand ils virent, tout à coup,
Accourir un vieux loup.
— Vils bassets, hurlait-il de loin, je me fais gloire
De vous croquer tous deux
En deux coups de mâchoire !
— Montrez donc, maître loup, votre museau li-
Dirent les chiens de chasse ; [deux,
En faisant face,
Serrés l'un contre l'autre, au fauve de nos bois.
Le loup s'avance vite en grossissant sa voix.
Mais bientôt, cependant, convaincu de la force
D'une telle union,
Il change de projet, voile sa rude écorce
Sous un accent mignon :
— Je reconnais ton droit : il est incontestable,
Et j'ai regret de mon emportement,
Dit-il, doucement, [table.
A celui des deux chiens qui semblait plus trai-
Soyons amis ; veux-tu ? Laisse-moi, sans façon,
Donner une leçon
Au mal appris qui m'a jeté l'injure ;
Ce sera court, je te le jure.
Le basset flagorné s'éloigna quelque peu.
L'autre fut dévoré malgré son grand courage.
— Maintenant, dit le loup, finissons notre ou-
Ce que j'ai fait n'était qu'un jeu. [vrage ;
Et d'un bond vers le traître il s'élance avec rage
Et le dévore sur le lieu.

Or voici la morale : elle est simple à comprendre.
Canadiens-français,
Si vous vous divisez vous vous ferez surprendre
Par le vieux loup anglais.

POI. LUX.

NOTES DE PARIS

M. Fabre écrit de Paris à l'Événement en date du 20 octobre :

J'ai eu le plaisir de déjeuner hier chez M. Molon avec M. Lucien Dior et son frère aîné. M. Lucien Dior se loue beaucoup de l'accueil qu'il a reçu chez nous, en particulier de la part M. Chapleau et de M. LeSage. Il a remporté l'impression la plus favorable des ressources de notre pays, et nous devons être reconnaissants à M. de Molon d'avoir dirigé l'attention d'hommes d'affaires aussi sérieux vers le Canada. Lui-même s'occupe beaucoup de nous, avec l'ardeur d'un patriote et le dévouement d'un savant.

M. Chicoine a quitté Paris hier soir après avoir parcouru la Bretagne et la Normandie, et les avoir étudiées avec le soin d'un observateur sérieux et pratique. Il a décidé deux jeunes bretons à venir tenter la fortune chez nous. M. de Molon offre de les faire suivre de quelques Normands, entr'autres d'un brave cultivateur qui a une famille de six enfants. Six enfants ! mais c'est déjà un canadien !

Particularité piquante. M. de Molon lui-même est né dans la commune de Jacques-Cartier. De là l'intérêt que, d'instinct, il a porté au Canada. Bientôt, il y aura presque autant de Canadiens en France qu'en Canada.

Il y a en ce moment cependant peu de Canadiens à Paris. M. et Mme Moore, née Ostell, passent l'hiver au Continental ; M. Hawley est au Maurice ; Madame Lombier, née Perrault, vient de rentrer à Paris après avoir passé l'été à Saint-Malo ; M. et Mme Ulric Tessier sont en Italie.

Un de nos amis, presque un compatriote, puisqu'il a épousé une québécoise, (Mlle Panet), M. Feer, ancien chancelier du consulat de France à Québec, et depuis lors chancelier à Hambourg, vient d'être promu consul de 2^e classe. Tout récemment, M. Feer avait été nommé chevalier de la légion d'honneur.

On peut être né sous d'heureux hospices et mourir à l'hôpital.

Certains gens prétendent que sans argent, on ne peut rien faire. C'est une erreur. Sans argent on fait... des dettes !

VINGT ANS APRÈS

M. Fontaine écrit dans la Rive Nord :

Il y a vingt ans, sept jeunes gens, fraîchement sortis de l'école, fondaient à Montréal, un journal appelé le *Colonisateur*. Ce journal subsista quelques années avec une grande circulation. Il ne mourut pas de male-faim comme quelques-uns l'ont prétendu, mais parce que ses fondateurs le laissèrent tomber pour vaquer à d'autres occupations. Il est assez curieux de voir aujourd'hui ce qu'il est advenu de ces jeunes gens. Chapleau, après avoir été longtemps ministre, est devenu premier à Québec ; il aura probablement le même sort à Ottawa, où l'Opinion publique le désigne comme devant être bientôt ministre fédéral en attendant qu'il devienne premier-ministre. Son travail et ses incontestables talents lui ont valu la plus belle place dont peut disposer notre gouvernement provincial. M. J.-A. Mousseau est depuis plusieurs années représentant aux Communes, et l'on parle de lui comme devant être ministre ou juge de la Cour Supérieure. Sicotte est registrateur pour le comté de Jacques-Cartier. Enfin de compte, c'est lui qui occupe la position la plus lucrative et la moins sujette à l'envie. L.-O. David est toujours resté journaliste ; c'est un excellent écrivain et l'un de ces hommes dont on respecte les opinions, quand même on ne les partage pas. D. Ricard est aujourd'hui dans les bureaux publics à Ottawa ; il écrivait bien, pensait encore mieux, et méritait une meilleure place. Wilfrid Tessier a, pendant quelque temps, occupé une des plus hautes positions parmi les employés de la Corporation de Montréal, mais un travail trop assidu l'a tué. Ludger Labelle, l'âme du *Colonisateur*, était une intelligence supérieure, mais le plaisir l'a fait mourir avant le temps. Quant au rédacteur de cette feuille il a été magistrat de district, mais cette position, qui satisfaisait son humble ambition, lui a été ôtée, lorsqu'il l'avait remplie avec conscience pendant huit ans. A.-N. Montpetit, que l'on adjoignit comme huitième collaborateur, fait aujourd'hui partie du Bureau de l'Instruction Publique. Nature impressionnable, il réussissait également en prose et en vers.

Il nous a paru singulier de suivre ceux que nous venons de mentionner, après un laps de vingt ans. Les uns sont haut placés ; les autres occupent des positions plus modestes. Presque tous, ils ont caressé ces divinités éblouissantes que l'on appelle la gloire et l'honneur ; mais aujourd'hui que l'âge les a rendus plus sages, ces mêmes jeunes gens travaillent dans la mesure de leurs forces à consolider et à réaliser ce qui fut le rêve de leur jeunesse, la prospérité du pays, sa grandeur et son rayonnement aux yeux des autres nations.

Que la terre soit légère à ceux d'entre nous qui ne sont plus ; et que Dieu sauve les vivants !

NOS GRAVURES

Le fort Edmonton.—Ce fort est situé, comme on sait, dans le Nord-Ouest, et sert de quartiers-généraux à la police à cheval.

Le marché aux pommes à Montréal.—Ceux qui sont allés au marché Bonsecours de Montréal connaissent l'endroit bruyant où se tiennent les commerçants de pommes.

"Halloween."—On verra par cette gravure que les protestants et les catholiques ne célèbrent pas la veille de la Toussaint de la même manière.

Voitures à vapeur.—Il ne manquait plus que cela. Evidemment, les chevaux ne seront plus utiles bientôt, il faudra les faire disparaître.

La fortune vient en dormant, dit-on. On a raison, car lorsque l'on dort bien on a de riches "sommes."

L'EXPULSION EN PROVINCE

TOULOUSE, 14 octobre.

MM. Carton, Massip et Gérardier, commissaires de police, accompagnés de soixante agents et escortés de cinquante gendarmes, ont cerné le collège de Sainte-Marie, appartenant à la Société des pères de famille, et dirigé par M. Villars, ancien juge de paix.

Les commissaires, présidés par M. Jeanmaire, inspecteur d'Académie, ont pénétré dans l'établissement à l'heure où les élèves étaient en classe. M. Villars reçoit les agents du préfet, et leur demande ce qu'ils désirent. M. Carton exhibe alors un arrêté préfectoral lui enjoignant de faire sortir à l'instant même du collège les professeurs ecclésiastiques qui s'y trouvent, attendu que ces professeurs appartiennent à l'ordre des jésuites, congrégation dissoute par les décrets du 29 mars.

M. Villars ne nie pas que des professeurs appartenant à la compagnie de Jésus n'enseignent dans son établissement ; mais il déclare que ce sont des professeurs libres, qui ne demeurent pas dans le collège, qui ont leur domicile privé en ville, et qu'ils usent de leur droit de citoyens en venant dans le collège de Sainte-Marie donner des leçons qui leur sont payées, comme elles le sont aux professeurs laïques.

M. Carton réplique que tout cela ne le regarde pas. Il a des ordres formels, il faut qu'ils s'exécutent. M. Villars répond que, puisqu'il en est ainsi, il ne cédera qu'à la force.

Les professeurs ecclésiastiques sont immédiatement réunis dans la cour, entourés de leurs élèves. Les agents du préfet prennent les noms de chaque maître et lui enjoignent de sortir. Tous unanimement résistent et protestent. Les élèves très surexcités crient : *Vivent nos maîtres !* L'inspecteur d'Académie, M. Jeanmaire, furieux de cette scène, interpelle M. Villars en ces termes : "Monsieur le directeur, je vous rends responsable de ces scènes de désordre."—"Si quelqu'un met le désordre ici, monsieur l'inspecteur, c'est vous !" réplique M. Bénézet, un professeur laïque, témoin de la scène.

Pendant ce temps-là, les agents de police mettent la main au collet des professeurs ecclésiastiques et les expulsent. Sur la place Saint-Sernin stationnait une foule immense, dont les sentiments étaient partagés. Les proscriptions ont été applaudies par les uns et sifflées par les autres. Grâce à la gendarmerie qui, en nombre, maintenait les brailleurs, on n'a entendu que des huées lointaines. Les professeurs expulsés, accompagnés de quelques hommes de bonne volonté, se sont réfugiés dans des maisons amies du voisinage.

Restait la Chapelle, M. Carton en a ordonné la fermeture immédiate. M. Villars a fait observer que le Saint-Sacrement étant exposé, il ne pouvait obtempérer à cet ordre qu'après une décision du cardinal-archevêque. Le commissaire a demandé alors d'en référer au préfet. Celui-ci se trouvait à côté du collège dans la maison d'un conseiller de préfecture, M. de Laburthe, et du haut d'une fenêtre surveillait les exploits de ses agents. Il a dit à M. Carton de surseoir à la fermeture de la chapelle.

Pendant ce temps-là, les parents prévenus arrivaient en foule, tous anxieux pour leurs enfants. La police leur interdisait l'entrée de l'établissement.

Une grande effervescence n'a cessé de régner toute la journée à Toulouse. Vers les deux heures, l'abbé Marceille, ancien aumônier militaire, a failli être écharpé pour avoir dit que les jésuites étaient parfaitement dans leur droit de citoyens en allant enseigner là où cela leur convenait. Un voyou a crié : *Enlevez-le !* et, malgré des protestations indignées, ont été fait à l'abbé Marceille un mauvais parti, sans la gendarmerie, qui a dispersé la foule.

Vers trois heures, les hommes les plus honorables de notre ville, M. le colonel de Sarremejane, les commandants Lefebvre et Torta, M. de la Vieuxville, MM. Raymond et Paul Fieuzot, se rendant à Sainte-

Marie, ont été reconnus sur le boulevard de Strasbourg, hués, injuriés et poursuivis à coup de pierres, par deux cents voyous. Voilà le résultat des fameux décrets !

Un correspondant de Besançon envoie les détails suivants sur l'expulsion des Carmes de Mancenans, près Maiche :

Tous les montagnards des environs étaient venus se masser devant l'entrée du couvent. Après plusieurs sommations des agents de l'autorité, les Pères ont ouvert la première porte et ont entendu la lecture des arrêtés de dissolution, d'expulsion et de fermeture de la chapelle. Une protestation a aussitôt été formulée, au nom de la communauté et consignée par ministère d'huissier.

On a ensuite procédé aux expulsions individuelles en employant la force. Un religieux espagnol a demandé au capitaine de gendarmerie : "Que penseriez-vous, monsieur le capitaine, si les Espagnols chassaient à leur tour les Français qui résident en Espagne, et s'ils expulsaient M. Gambetta quand il se trouve à Saint-Sébastien ?"

Dans la chapelle, c'est Mme de Montalembert, ayant à ses côtés sa plus jeune fille, Thérèse, qui a énergiquement résisté aux sommations du chef de la force armée, honteux du rôle qu'on lui faisait jouer. "Petite nièce de Lafayette, qui a passé toute sa vie à conquérir les libertés civiles des États-Unis et de la France, a-t-elle dit ; veuve d'un homme qui a usé sa vie à la défense des libertés religieuses, sachez que je suis ici pour protester de toute mon énergie contre la violation de ces mêmes libertés. Oui, messieurs (en s'adressant à tous), je proteste, entendez le bien, et je ne sortirai d'ici que par la force. Madame, veuillez faire preuve de bonne volonté. Comment ! vous osez me demander de la bonne volonté quand il s'agit d'une chose injuste, mauvaise... Non, messieurs, je ne connais pas cette bonne volonté-là ; je reste, et je ne céderai qu'à la force.—On va vous enfermer.—Eh bien, si l'on m'enferme, mon sacrifice est fait ; j'aime autant mourir de faim que de vivre sous un pareil régime."

Enfin, sur les ordres du délégué de la préfecture, Mme Montalembert a cédé à la force, et est sortie aux cris de : "Vive la France ! Vivent les Carmes ! Vive la liberté !" Les Pères expulsés ont reçu l'hospitalité de la comtesse.

LA NAVIGATION AÉRIENNE EN MER

Les aéronautes français vont lutter avec les Anglais et organiser des séries de ballons, absolument comme on fait des chevaux, et les Français ne s'arrêteront probablement pas devant la mer.

C'est qu'en effet, la navigation aérienne a fait, en France, de très grands progrès et est devenue facile, grâce à des études répétées, grâce en même temps à une invention de l'aéronaute Sivel, laquelle s'appelle le *cône ancre*.

Au-dessus de terre, le ballon qui veut s'arrêter, a la ressource de l'ancre ordinaire.

En mer, il ne saurait en être de même ; or, voici ce que Sivel a imaginé :

Il a fait confectionner un cône en toile à voile de la hauteur d'un mètre et de la capacité de 60 mètres cubes ; le cône est maintenu ouvert par un fort cercle de fer muni de cordes et communiquant au ballon ; à la pointe du cône il y a un anneau auquel est attachée une corde qui communique également avec le ballon.

Qu'arrive-t-il ? le cône jeté à la mer embarque 60 litres d'eau, ce qui constitue une force suffisante pour empêcher le ballon d'être emporté ; quand un coup de vent inflige au cône une situation oblique, son poids, qui n'est plus que de 45 litres est suffisant encore.

Trouve-t-on un de ces courants favorables comme il s'en rencontre si souvent en mer ? Vous tirez la corde qui correspond à l'anneau, le cône se renverse et se vide, et le ballon file avec sa vitesse naturelle. Voulez-vous ralentir sa marche ? Vous laissez aller la corde, le cône ancre se remplit de nouveau, et de nouveau vous rend ses utiles services.